

Mois de la transmission : les Scop, levier de transformation économique

Les Scop : un modèle de transmission d'entreprise durable et performant pour répondre aux défis économiques et sociaux de demain

Paris, le 05 novembre 2024 – À l'approche du Mois de la transmission-reprise d'entreprise, la Confédération générale des Scop et des Scic (CG Scop) se mobilise pour promouvoir un modèle économique pérenne et socialement responsable : la transmission d'entreprise en Scop. Ce temps fort est l'occasion de sensibiliser les entrepreneurs, salariés et acteurs économiques aux opportunités qu'offre la reprise d'entreprise sous forme coopérative, répondant ainsi aux enjeux majeurs de demain. En 2023, les créations issues de transmission saine d'entreprise représentent 39 coopératives. Les entreprises transmises en Scop à leurs salariés bénéficient d'un taux de pérennité à 5 ans de 91,5 %.

Le Mois de la transmission-reprise

Du 6 novembre au 9 décembre 2024, le réseau des CCI organise le Mois de la transmission-reprise pour sensibiliser à cet enjeu national, avec plus de 100 événements dans 13 régions pour informer et conseiller cédants et repreneurs. Cette initiative, visant à encourager la reprise et assurer la pérennité d'entreprises saines, met en avant les différents modèles de transmission, parmi lesquels la transmission en Scop qui se démarque par sa capacité à conjuguer pérennité économique et impact social.

En quoi la transmission en Scop est-elle un modèle d'avenir face aux défis de demain ?

Dans un contexte rempli d'incertitude et de quête de sens, la transmission d'entreprise en Scop répond à plusieurs enjeux :

- **Pérennité** : la reprise par les salariés garantit la continuité de l'activité.
- **Engagement social** : les salariés-associés sont directement investis dans le succès de l'entreprise.
- **Résilience** : les sociétés coopératives sont moins vulnérables aux turbulences économiques, grâce à leur gouvernance démocratique, leurs réserves impartageables et leur ancrage territorial.
- **Pyramide des âges et transmission** : avec le vieillissement de la population active et la pyramide des âges des dirigeants, de nombreux chefs d'entreprises approchent de l'âge de la retraite. Pour ces dirigeants, la transmission en Scop représente une solution en transmettant leur entreprise à leurs salariés tout en maintenant une gouvernance participative, ancrée dans la continuité des valeurs de l'entreprise. Ce modèle offre un passage de témoin totalement fluide et maîtrisé tout en valorisant l'expérience et le savoir-faire des salariés à long terme.

Le processus de transformation en Scop est accompagné de bout en bout par le Mouvement Scop et Scic.

Cela implique :

- Un audit préalable pour évaluer la viabilité du projet
- Une consultation avec les salariés pour définir leur engagement
- Un accompagnement juridique et financier pour structurer le projet de reprise
- La recherche de financement, si nécessaire, avec l'appui du réseau des Scop et des dispositifs dédiés

Sur le plan juridique, la transmission en Scop peut prendre deux formes :

- La transformation directe de l'entreprise en Scop
- La création ex-nihilo d'une Scop par les salariés et le rachat par cette Scop du fonds de commerce de l'entreprise reprise

Les modalités d'une transmission réussie en Scop

Transformer une entreprise en Scop repose sur un principe simple : les salariés deviennent les principaux associés et prennent part aux décisions stratégiques de leur entreprise. Cette mutation suit des étapes clés : l'évaluation des finances de l'entreprise, la définition du projet de transmission, et la validation par un vote des salariés. La transmission en Scop offre ainsi une alternative sûre pour les dirigeants souhaitant passer le relais tout en assurant la continuité et le dynamisme de leur activité.

Les créations 2023 en transmission d'entreprise saine représentent : (Chiffres CG Scop)

- **39 coopératives** soit 23 % des créations 2023
- **798 salariés** soit 46 % des salariés des créations 2023
- **66 millions d'euros de CA** soit 32 % du CA des créations 2023
- **Les principaux secteurs** : services (18 coopératives), le commerce (7) et la construction (6)
- **Les principales régions** : Ouest (10 Scop sur les 39), Aura (8) et Aquitaine (7)
- **Le taux de pérennité** des transmissions saines à 5 ans est de 91,5 % et à 3 ans de 93,9 %

Ce modèle s'impose donc comme une solution à la fois humaine et durable, permettant aux dirigeants de préparer sereinement leur succession tout en impliquant activement les salariés dans la gestion future de l'entreprise.

Jacques Landriot, président de la CG Scop ajoute : « *Aux chefs d'entreprise qui hésitent encore à franchir le pas, souvent par méconnaissance, je leur dis que le modèle Scop n'est pas une utopie, c'est une solution robuste, pérenne et pleine d'avenir. Venez à la rencontre de l'ESS, découvrez l'univers des Scop et de Scic et levez vos préjugés. Ici, on parle gouvernance participative, engagement, mais aussi performance et compétitivité. La transmission en Scop, c'est du sérieux, et c'est une chance unique pour garantir la pérennité de votre entreprise tout en donnant à vos salariés la place qu'ils méritent pour leur futur et celui des sociétés que vous avez bâti souvent avec eux.* »

3 exemples de transmissions saines en Scop

<u>Un cabinet de recrutement unique en son genre : Es'Tête est une Scop</u>	<u>Ets Bousquié : une transmission en Scop pour préserver l'avenir et le leadership</u>	<u>Système RISP : une transmission en Scop pour garantir l'avenir et le savoir-faire de l'entreprise</u>
Basé à Toulouse depuis plus de 20 ans, Es'Tête est spécialisé dans le recrutement stratégique de cadres, experts et dirigeants. Le cabinet, reconnu pour ses valeurs de proximité, réactivité et engagement, se distingue aussi par sa récente transformation en Scop à travers une transmission, affirmant ainsi son indépendance et son modèle coopératif.	Afin de garantir la continuité de son entreprise et anticiper son départ à la retraite, le dirigeant de l'entreprise aveyronnaise Bousquié, spécialisée dans la vente et la réparation de matériel agricole neuf et d'occasion, a fait le choix de transmettre son activité à ses salariés. Désormais sous forme de Scop et dirigée par Romain Pomarède, l'un des plus jeunes gérants coopératifs de France, la société entend bien consolider sa position de leader sur son marché.	L'ancienne fondatrice de Système RISP, leader français de la transcription simultanée basé à Caen, a choisi de passer le relais à ses salariés en transformant l'entreprise en Scop. Ce choix, mûrement réfléchi pendant près de deux ans, vise à assurer la pérennité de l'activité, préserver un savoir-faire unique développé au fil des années, et attirer de nouveaux talents.

« L'accompagnement conjoint de la CG Scop et des unions régionales est un gage de sérénité pour les chefs d'entreprise qui transmettent leur entreprise car ils voient bien que la transmission est entre de bonnes mains. Grâce à notre expertise en ingénierie financière, nous assurons non seulement la pérennité des projets de transmission, mais nous facilitons également les levées de fonds nécessaires pour soutenir la croissance », conclut Fatima Bellaredj, déléguée générale de la CG Scop.

Le saviez-vous ?

Parmi les cas de transmission-reprise, il est important de faire la différence entre la « transmission saine » et la « reprise à la barre ». Une reprise d'entreprise à la barre est une procédure impliquant le rachat d'une entreprise qui connaît des difficultés et qui a été placée en redressement judiciaire. La reprise à la barre se produit lorsque quelqu'un fait une offre pour racheter l'entreprise à un prix déterminé, soumise à l'approbation du tribunal.

Si elles défraient souvent la chronique, ces reprises d'entreprises en difficulté ne représentent que 8 % des sociétés coopératives. Depuis 10 ans, 155 entreprises ont été reprises à la barre, principalement dans les secteurs de l'industrie et de la construction, dont 75 % (soit 117 entreprises) existent encore.

A propos de la CG Scop

La Confédération générale des Scop et des Scic, aussi appelée le Mouvement Scop, est le porte-parole des 84 294 salariés des Scop, Sociétés coopératives et participatives, et Scic, Sociétés coopératives d'intérêt collectif, auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux. Elle a pour mission de coordonner et d'animer le réseau de 4 495 sociétés coopératives, présent sur tout le territoire avec 9 unions régionales et 4 fédérations de métiers (BTP, industrie, communication, CAE).

Les Scop et les Scic s'inscrivent pleinement dans l'économie sociale et solidaire et le Mouvement propose un service complet aux structures adhérentes et porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d'entreprises comme à leur développement, formations, échanges professionnels...

Contacts presse

Agence Shadow communication

Pierre Ananou - pananou@shadowcommunication.fr - 06 10 63 66 61

Karima Doukkali - karimadoukkali@shadowcommunication.fr - 07 77 36 64 10

Aurélie Vinzent - aurelievinzent@shadowcommunication.fr - 06 58 66 80 49